

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 DEPARTEMENT DE L'AIN  ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE

N° d'ordre : 20260427-07DCC



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 27 Avril 2026**

L'An deux mille vingt-six, le lundi vingt-sept avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Laiz, sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)	COMMUNES	DELEGUES	Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	O. METRAL	X			Mézériat	G. DUPUIT	X		
	H. PORNON (suppléant)					N. ROBIN	X		
Biziat	G. AGATY	X				E. BOZONNET	X		
	M. BOUCHARD (suppléant)				Perrex	J.-J. VIGHETTI		X	
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT		X			E. MATHEY (suppléante)	X		
	K. LACROIX (suppléante)				Pont-de-Veyle	A. ALEXANDRINE	X		
Chaveyriat	G. ROPY	X				L. MICHEL	X		
	F. BERTILLOT (suppléante)				Saint André d'Huiriat	D. DOUVRES		X	
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	X				V. CONNAULT (suppléante)	X		
	N. LE MOAL (suppléante)				Saint Cyr-sur-Menthon	K. PALLE	X		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	X				B. PELLETIER	X		
	C. TURCHET	X				F. CHAGNARD	X		
	D. FAYEMI	X			Saint Genis-sur-Menthon	C. GREFFET	X		
Cruzilles-les-Mépillat	D. BOYER	X				S. DURANCEAU (suppléant)			
	A. BIGOT (suppléante)				Saint Jean-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	X		
Grièges	A. GREMY	X				H. LOUREAUX (suppléant)			
	T. LAURENT	X			Saint Julien-sur-Veyle	S. REVOL		X	
	L. CAZABON	X				H. BOURGE (suppléant)	X		
Laiz	S. SCHAUVING	X			Vonnas	A. GIVORD	X		
	S. MARECHAL GOYON		X			N. DUCLOS	X		
						C. RABUEL	X		
						E. DESMARIS	X		
						C. DESMARIS	X		

**Envoi de la convocation** : 21/04/2026

**Affichage de la convocation** : 21/04/2026

**Nombre de conseillers élus** : 32

**Nombre de conseillers présents** : 30

- Sylvie MARECHAL-GOYON a donné pouvoir à Sébastien SCHAUVING
- Olivier MORANDAT a donné pouvoir à Guy DUPUIT

**A l'unanimité, Monsieur Gilles ROPY est désigné Secrétaire de séance.**

Accusé de réception en préfecture  
 001-200070555-20260427-20260427-07DCC-DE  
 Date de télétransmission : 30/04/2026  
 Date de réception préfecture : 30/04/2026

**OBJET : AFFAIRES GENERALES – Désignations au sein de l'Établissement Public Foncier de l'AIN (EPFL)**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code l'urbanisme relatif aux établissements publics fonciers,

Vu la délibération n°20170424-10DCC du Conseil communautaire en date du 24 avril 2017 actant l'adhésion de la Communauté de communes de la Veyle à l'Établissement public Foncier de l'Ain,

**Considérant** que l'Établissement Public Foncier Local (EPFL) de l'AIN a pour compétence de réaliser notamment pour le compte de ses membres, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de constitution de réserves foncières en application des articles L221-1 et L221-2 du Code de l'urbanisme ou pour la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement au sens de l'article L300-1 du même code ;

**Considérant** que suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires intervenu en mars 2026, il est nécessaire de procéder à la désignation de nouveaux représentants de la Communauté de communes au sein de l'Établissement Public Foncier de l'AIN (EPFL) ;

**Considérant** que l'article 8 des statuts de cet établissement public prévoit que pour être représentée dans l'Assemblée générale, la Communauté de communes doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants et que dans ces délégués désignés, il faut choisir un administrateur et un administrateur suppléant qui seront membres du Conseil d'administration, selon les articles 9 et 10 ;

**Considérant** que chaque délégué est élu au scrutin uninominal secret (vote électronique) et que le procès-verbal des opérations de vote est joint en annexe ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Après avoir voté,**

**ELIT** les deux délégués et leurs suppléants ainsi qu'un administrateur et un administrateur suppléant, comme présentés ci-dessous :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Philippe LHÔTELAIS	Jacques PALLOT
Annick GREMY	Gilles RAPY

Administrateur titulaire	Administrateur suppléant
Jean-Philippe LHÔTELAIS	Jacques PALLOT

Le Président

Christophe GREFFET



Le Secrétaire de séance

Gilles RAPY

Certifié exécutoire

Affiché le : 30/04/2026

Transmis en Préfecture le :

30/04/2026

30/04/2026

30/04/2026

**Voies et délais de recours** : En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée.